ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 41231

Texte de la question

M. Bernard Charles attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur les tres graves consequences de la crise de l'encephalopathie spongiforme bovine sur les secteurs de l'elevage, mais aussi du commerce, de l'abattage et de la transformation du betail et de la viande. Les mesures annoncees pour diminuer les effets de cette crise s'adressent particulierement aux eleveurs, mais sous-estiment l'impact de cette crise sur les entreprises commerciales et individuelles de la filiere viande. Leurs representants estiment que le plan d'aide annonce par le ministere ne prend pas suffisamment en compte leurs problemes. Ils demandent donc aux pouvoirs publics d'aider les entreprises a amortir les pertes actuelles par la mise en place de prets bancaires a moyen terme, assortis d'une bonification d'interet et cautionnes par un fonds de garantie a constituer, d'alleger les charges fiscales et sociales, d'accompagner la necessaire adaptation des entreprises par des avances convertibles en subventions, si elles sont affectees aux fonds propres de l'entreprise, de negocier la reouverture des pays tiers pour le betail et la viande francais et europeens en levant les barrieres sanitaires et en mettant en place pour nos principaux marches partenaires des credits acheteurs. Il lui demande de lui indiquer quelles propositions il compte faire pour aider les entreprises commerciales et industrielles de la filiere viande.

Texte de la réponse

La chute de la consommation et la baisse brutale des exportations due a la crise de l'ESB ont entraine pour les entreprises du secteur bovin de serieuses difficultes qui ont amene le Gouvernement a reagir : la reouverture de l'intervention a permis de degager le marche, en particulier pendant les deux premiers mois de la crise puisque le tonnage abattu a retrouve globalement un niveau equivalent a celui constate a la meme epoque de l'annee precedente. Un plan de soutien a la filiere bovine a ete mis en place. Le volet entreprise de ce plan repose sur les mesures suivantes : mise en place d'un fonds de garantie de 150 MF par Unigrains, afin de permettre aux entreprises du secteur bovin d'obtenir des banques des prets de 3 a 5 ans, bonifies par l'Ofival, destines a reechelonner leur endettement a moyen terme ou a reconstituer leur fonds de roulement, mise en place par l'Ofival d'une enveloppe totale de 100 MF d'avances cautionnees consenties a taux nul pour une duree de trois ans transformables en subvention sous certaines conditions, octroi de prets bonifies a 2,5 % par l'Etat aux entreprises ayant une activite bovine dominante qui pouvaient justifier d'une baisse de marge brute sur trois trimestres de l'annee 1996. En outre, un fonds de restructuration et de reconversion dote de 60 MF destine aux entreprises de triperie industrielle et artisanale et aux petites et moyennes entreprises du negoce du betail, abattage, transformation et commerce de gros de viande a ete cree en liaison avec le ministre des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, une mesure specifique a ete prise fixant a 18 francs, au 30 juin 1996, le taux horaire de l'allocation specifique pour privation partielle d'emploi, et les charges fiscales et sociales ont ete reportees au 31 decembre 1996. Enfin, les diverses missions menees a l'etranger par le ministere de l'agriculture de la peche et de l'alimentation ont permis progressivement a la France de retrouver ses marches traditionnels a l'exportation, notamment au Moyen-Orient. Toutefois, la gravite de la crise necessitera une reflexion approfondie sur la restructuration de l'ensemble de la filiere bovine, et dans une perspective plus large,

la concurrence accrue au niveau mondial implique une adaptation des entreprises dans le sens d'une optimisation des couts et d'une meilleure adequation de l'offre aux attentes des consommateurs.

Données clés

Auteur : M. Charles Bernard
Circonscription : - RL
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41231
Rubrique : Elevage
Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation
Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 avril 1997
Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3750
Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2045